

— que la réforme constitutionnelle sera jugée d'après les critères de la justice, de l'efficacité, de l'efficience et de la protection qu'elle accorde aux droits de tous les citoyens.

En septembre, mon gouvernement soumettra ses propositions à un comité mixte du Parlement qui sera mis sur pied afin de recueillir partout au pays les opinions des Canadiens et des Canadiennes. Ses membres seront appelés à tenir des rencontres publiques avec les comités législatifs correspondants de chaque province et territoire ou, en l'absence de tels comités, avec leurs homologues des assemblées législatives. Ils seront aussi appelés à rencontrer des groupes d'autochtones. On demandera au comité de faire rapport au gouvernement dans un délai de cinq mois.

Après étude du rapport, mon gouvernement soumettra à l'examen de la population son plan d'action pour le renouvellement du Canada. Vous serez appelés à légiférer pour permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de participer davantage à la réforme constitutionnelle.

Mon gouvernement s'emploiera à créer des conditions propres à aider la population à mieux comprendre son histoire et ses traditions et à attacher plus de prix à la diversité qui fait sa richesse. C'est dans cet esprit que seront organisées les célébrations qui marqueront l'an prochain le cent vingt-cinquième anniversaire de la Confédération.

L'harmonie intérieure de notre nation et l'importance de notre contribution aux affaires mondiales dépendent de la connaissance que nous avons de nous-mêmes en tant que peuple. À notre époque où tout change si vite qu'il s'ensuit inévitablement des perturbations. À notre époque d'interdépendance croissante, il importe plus que jamais que nous parlions au reste du monde d'une seule et même voix, afin que le Canada soit moins vulnérable. Mon gouvernement entend poursuivre une politique étrangère active afin de défendre intégralement les intérêts du Canada dans le monde entier, qu'ils soient économiques ou sociaux, ou qu'ils se rapportent à la sécurité ou à l'environnement. Il continuera aussi de promouvoir les valeurs démocratiques et de défendre les droits de la personne dans la mise en oeuvre de sa politique étrangère et de ses politiques d'aide au développement, car c'est ainsi qu'il peut le mieux contribuer au progrès et à la stabilité d'un monde en pleine évolution, tout en assurant la sécurité et la prospérité du Canada.

La prospérité pour tous

Mon gouvernement invitera les Canadiens et les Canadiennes à participer à l'élaboration d'une nouvelle stratégie destinée à engager le pays sur la voie d'une plus grande prospérité. L'objectif est d'édifier une société prospère qui sera en mesure de faire une place égale à tous, hommes et femmes, d'offrir un juste partage des bienfaits et des responsabilités et d'assurer protection aux plus démunis de ses membres.

Il ne suffit pas de modifier la Constitution pour réaliser l'unité nationale. Une économie vigoureuse est un facteur d'unité. Et inversement, l'unité est un facteur de prospérité. Faute d'unité, on s'expose au déclin dans la rude conjoncture de l'économie mondiale.

La relance de l'économie dépend de la réduction des taux d'intérêt. C'est pourquoi mon gouvernement s'est employé à assainir les finances de l'État. Il limite ses dépenses et s'est fixé, en matière d'inflation, des objectifs ambitieux mais réalistes. C'est de cette façon que les Canadiens retrouveront confiance en leur avenir.

La confiance suscite de nouveaux investissements, qui sont à leur tour source de mieux-être et d'emplois de qualité. Grâce à cette

gestion rigoureuse, notre économie se rétablira au cours du second semestre de l'année et connaîtra une croissance marquée en 1992.

Toutefois, les Canadiens et les Canadiennes s'interrogent sur ce que l'avenir leur réserve à plus long terme, à eux et à leur famille, dans un monde en pleine mutation. La réduction du déficit, la réforme de la fiscalité, le libre-échange et l'accroissement de la productivité sont autant de volets du plan global par lequel mon gouvernement entend leur garantir un meilleur avenir.

Or, notre économie est inextricablement liée à l'économie mondiale. Comme nous devons, pour prospérer, exporter près de trente pour cent de ce que nous produisons, nous ne saurions trop insister sur l'importance d'être compétitifs sur les marchés internationaux. Nous assurons notre avenir non pas en reculant devant la concurrence mondiale, mais en y faisant face résolument, en nous donnant les moyens d'affronter les meilleurs, en créant des conditions propices à notre compétitivité et en ouvrant à nos produits les portes des marchés mondiaux.

L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis a contribué à protéger notre économie en ces temps difficiles. Les investissements privés dans le secteur non résidentiel ont atteint, par rapport à notre produit intérieur brut, des niveaux sans précédent. Pour la première fois depuis seize ans, le Canada a vu entrer chez lui plus d'investissements directs qui sont la clef de la création d'emplois qu'il en a vu sortir.

Mon gouvernement croit que le libre-échange à l'échelle de l'Amérique du Nord constitue la prochaine étape logique qui accroîtrait la prospérité de tous les Canadiens s'il est possible de négocier un accord acceptable avec le Mexique et les États-Unis.

En outre, mon gouvernement collaborera avec les entreprises canadiennes afin de tirer parti des nouvelles perspectives de vente et d'investissement qu'offrent l'intégration européenne et l'extraordinaire essor économique de l'Asie. La réussite des négociations commerciales multilatérales de Genève constituerait la meilleure garantie d'accès de nos produits aux marchés du monde entier. Mon gouvernement s'y attachera donc en priorité. Au pays, il s'emploiera, de concert avec les gouvernements des provinces, à faire du Canada un marché unique et intégré, du nord au sud et de l'est à l'ouest. Nous devons faire en sorte de supprimer:

- les politiques par lesquelles une province favorise ses propres producteurs aux dépens de ceux d'autres provinces qui offrent les mêmes produits à moindre coût;

- les règlements qui font que les producteurs trouvent plus simple d'exporter leurs produits que de les vendre dans les provinces voisines;

- les politiques d'embauche qui donnent la préséance aux habitants de la province;

- les normes professionnelles qui limitent les possibilités d'emploi pour les résidents d'autres provinces.

D'après une étude récente, il y aurait au Canada pas moins de cinq cents obstacles au commerce interprovincial. Mon gouvernement vise la suppression, d'ici 1995, des obstacles au commerce, aux échanges de services et aux investissements interprovinciaux, afin de transformer notre pays en un marché unique et intégré. Le contribuable et le consommateur réaliseraient ainsi des économies pouvant atteindre six milliards de dollars, soit mille dollars par année pour un foyer de